

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN****Objet : Fixant la subvention versée à deux associations pour 2026
Délibération 23 -2026**

L'an deux mille vingt six et le vingt six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ, Maire.
Convocation du 9 avril 2026

PRÉSENTS : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX , Patrick DELIGNIERES ,M. Adrien DUPRAT, Mme Sophie GODEFROY, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, , Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Excusée : Mme Laurence SERIS

ABSENTS : aucun

Adrien DUPRAT a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	Suffrages exprimés : 11
Présents : 10	
Pouvoir de vote de Laurence SERIS à José-Pierre LOPEZ	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose à l'assemblée que :

- l'association Amicale bouliste biranaise a déposé une demande de subvention pour l'exercice 2026 de 150 euros.
- l'association AVB les amis du vieux Biran a déposé une demande de subvention pour l'exercice 2026 de 500 euros.
- le comité des fêtes de Biran a déposé une demande de subvention pour l'exercice 2026 de 2000 euros.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder :

- 150 € à l'association Amicale bouliste biranaise,,
- 500 € à l'association AVB les amis du vieux Biran,
- 1500 € au comité des fêtes de Biran,

ces dépenses seront imputées au chapitre 65748.

et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Biran, le 26 mai 2026

Le secrétaire de séance
Adrien DUPRAT

Signature



Le Maire,
José-Pierre LOPEZ

Signature



